

LA DÉFENSE NATIONALE

EXEMPLAIRES DU RAPPORT RELATIF À LA
RÉORGANISATION DE LA MILICE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'aurais une question à poser au ministre associé de la Défense nationale. Voudrait-il témoigner autant de considération pour les députés qu'il en a montré pour les dignes courriéristes parlementaires, en mettant à notre disposition des exemplaires du rapport Suttie relatif à la réorganisation de la milice, comme il l'a fait pour les journalistes il y a deux jours?

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): L'honorable représentant n'ignore pas que des exemplaires du rapport dont il parle ont été transmis aux membres du comité spécial de la défense. Cent exemplaires en anglais et cinquante en français sont maintenant à la disposition des députés.

L'hon. M. Churchill: Je demande que tous les députés à la Chambre aient le privilège de voir ce document et d'en recevoir un exemplaire.

L'hon. M. Cardin: Sauf erreur, tous les députés qui s'intéressent à cette question peuvent s'en procurer un exemplaire.

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, car ce n'est pas là une question d'intérêt. Chaque député à la Chambre des communes devrait recevoir le texte de ce rapport en même temps qu'on le transmet au public.

L'hon. M. Cardin: Très bien, j'y veillerai.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre associé. Étant donné que la milice a renoncé à jouer un rôle dans la protection civile, exception faite de 1,500 hommes, le ministre dira-t-il à la Chambre de quel ministère ou de quelle direction ce travail de protection civile relèvera désormais et comment se fera le recrutement du personnel nécessaire?

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, il est faux de dire que la milice a renoncé à jouer un rôle dans la protection civile. Les honorables députés n'ignorent pas que tous les militaires, soit des forces régulières soit de la milice, reçoivent une formation en matière de protection civile. Ce qu'on a dit, c'est que, dans la réorganisation de la milice, 1,500 miliciens seront tout spécialement affectés à la protection civile et seconderont les forces régulières dans le rôle qu'elles jouent effectivement sur le plan de la survivance.

Mon honorable ami doit comprendre qu'advenant une attaque nucléaire, tous les militaires, des forces régulières comme de la milice, seraient appelés à jouer un rôle dans le domaine de la protection civile; et les 1,500 hommes formés spécialement à cette fin seconderaient les forces régulières dans ce travail.

(Plus tard)

(Texte)

PARENT—SORT RÉSERVÉ AUX FAMILLES
DÉPLACÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, mardi dernier, l'honorable député de Chapleau (M. Laprise) m'a demandé si des mesures avaient été prises pour rembourser les frais de déménagement occasionnés aux familles qui ont été forcées de changer de lieu de résidence par suite de la fermeture de la station de radar de Parent.

En réponse, je dois lui dire qu'il y avait 66 employés à service continu à la base aérienne de Parent, au moment de la fermeture. Cinquante-deux de ces employés ont maintenant obtenu un autre emploi.

Le ministère de la Défense nationale a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation spéciale de payer les frais de déménagement jusqu'à concurrence de \$500 dans le cas de tout «employé en surplus» qui est transféré à un emploi du gouvernement fédéral dans une autre localité. Toutefois, cette autorisation spéciale se limite aux employés qui relèvent de la loi sur le service civil et qui occupent des postes supérieurs au niveau d'admission habituel. L'expérience démontre que la majorité des «employés en surplus» qui acceptent des transferts comportant un changement de lieu de résidence peuvent bénéficier de cette autorisation spéciale.

Dans le cas de Parent, trois «employés en surplus» ont obtenu de l'aide pour payer leurs frais de déménagement.

(Traduction)

BILINGUISME ET AVANCEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, pendant que j'y suis, j'aimerais poser au ministre associé de la Défense nationale une question relative au document parlementaire n° 93E qu'il a déposé hier. Je croyais avoir formulé clairement ma demande relative au dépôt de l'ordre adressé à l'armée par son bureau ou le bureau du ministre de la Défense nationale concernant l'établissement du bilinguisme comme élément entrant en ligne de compte pour l'avancement des officiers.